



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

**Etaient présents :**

*- Adjoint -*

Mme Muriel RICHARD, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nassera HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

*- Conseillers municipaux -*

Mme Sophie DE LAMOTTE, M. Thomas KLEIN, M. Yves LAURENT, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD, Mme Julie TESTUD, M. Valéry BARNY, Mme Béatrice DE LAVALETTE, M. Amirouche LAIDI, M. Loïc DEGNY, Mme Marie LE LAN

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :**

*- Adjoint -*

M. Fabrice BULTEAU à M. Guillaume BOUDY, M. Jean PREVOST à Mme Cécile GUILLOU

*- Conseillers municipaux -*

Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE à Mme Sandrine DU MESNIL, Mme Valérie BARBOILLE à Mme Muriel RICHARD, Mme Isabelle FLORENNES à Mme Elodie REBER, M. Jean-Marc LEMBERT à M. Stéphane PERRIN-BIDAN, M. Frédéric VOLE à Mme Isabelle DE CRECY, Mme Perrine COUPRY à M. Thomas KLEIN, M. Antoine KARAM à M. Yoann LAMARQUE, Mme Véronique RONDOT à Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. François PETER à M. Bruno JACON, Mme Olfa COUSSEAU à M. Valéry BARNY

**Absents non-représentés :**

*- Adjoint -*

*- Conseillers municipaux -*

Mme Safia EL-BAKKALI, M. Yohann CORVIS, M. Abraham ABITBOL

**Secrétaire :**

Mme Marie LE LAN

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Accusé de réception en préfecture  
092-219200730-20240328-Delib2024-027-DE  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

**Delib2024-027**

**Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux  
entre le Comptable assignataire et la ville de Suresnes**

**- Conseil Municipal du 28 mars 2024 -**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1611-1, L.1611-5, R.1617-24, et L.2121-29,

Vu la délibération N°11 du 12 novembre 2020 approuvant la convention de recouvrement des produits locaux,

Considérant que cette convention a permis de renforcer l'efficacité de l'action en matière de recouvrement des titres de recettes et de faciliter les diligences du Comptable Public,

Considérant que l'exécution de cette convention a contribué à garantir à la Ville de Suresnes des ressources effectives et régulières,

Considérant qu'une nouvelle autorisation générale et permanente de poursuites au profit du comptable assignataire du Service de Gestion Comptable de Courbevoie doit être approuvée, du fait de la fusion des Trésoreries de Puteaux et de Courbevoie qui a conduit à la création du Service de Gestion Comptable de Courbevoie,

Vu la convention prévue à cet effet,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE  
Nombre de pour : 40  
Nombre de contre : 0  
Nombre d'abstention : 0  
Nombre de ne prend pas part au vote : 0  
Nombre de pouvoirs : 12  
Des membres présents ou représentés,  
Décide,**

**Article 1. -** D'approuver la convention passée entre le comptable assignataire et la Ville de Suresnes, portant sur le recouvrement des produits locaux.

**Article 2. -** D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Le 3 avril 2024

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 4 avril 2024 et publié/affiché le 4 avril 2024 Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services Bruno MAGGUILLI

**Bruno MAGGUILLI**  
Signature numérique de Bruno MAGGUILLI  
Date : 2024.04.04 12:49:33 +02'00'



**Guillaume BOUDY**  
Maire de Suresnes

Reçu en préfecture  
092-219200730-20240328-Delib2024-027-DE  
Date de réception préfecture : 04/04/2024